BB

2020/370

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'OLWISHEIM
Ayant eu lieu le jeudi 8 octobre 2020 à 20 heures 30
Salle de réunion du Conseil Municipal

Date de la convocation : 2 octobre 2020

Ouverture de la séance : à 20 h 30 par le Maire Alain RHEIN

Membres en exercice : 11
Pierre ALEXANDRE, Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Présents : 7
Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Jean-Marie JACOB, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

Absent : 0

Absents, excusés : 4
Monsieur Pierre ALEXANDRE qui a donné procuration à Monsieur Alain RHEIN
Madame Evelyne DA SILVA qui a donné procuration à Monsieur Jacques WAHL
Monsieur Laurent HUSSER qui a donné procuration à Monsieur Jean-Marie JACOB
Monsieur Jean-Claude MICHEL qui a donné procuration à Monsieur Hubert SCHNELLER

Nombre de votants : 11 dont 4 procurations

ORDRE DU JOUR :

- 1. Désignation du (de la) secrétaire de séance
- 2. Procès-verbal de la séance du lundi 27 juillet 2020
- 3. Communauté d'Agglomération de Haguenau : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : Désignation des délégués de la commune de Olwisheim
- 4.Communauté d'Agglomération de Haguenau : Constitution d'un groupement de commandes : Acquisition d'ordinateurs, clients légers, écrans, tablettes, équipements informatiques
- 5. Communauté d'Agglomération de Haguenau : Adhésion à un groupement de commandes : Mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
- 6. Remplacement de l'hydrant par un poteau d'incendie rue des Vignes
- 7. Demande de minoration de loyer
- 8. Demande de subvention
- 9. Fête des Aînés 2021
- 10. Divers

1. DÉSIGNATION DU (DE LA) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Désigne** Madame Frédérique GRANDJEAN secrétaire de séance.

Nombre de votants : 11 dont 4 procurations

POUR : 11 dont 4 procurations
Pierre ALEXANDRE, Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame Frédérique GRANDJEAN est nommée secrétaire de séance.

❖ 2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 27 JUILLET 2020

Le procès-verbal de la séance du lundi 27 juillet 2020 est adopté par :

Nombre de votants : 11 dont 4 procurations

POUR : 11 dont 4 procurations
Pierre ALEXANDRE, Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ 3. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU : COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DE OLWISHEIM

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose dans son alinéa IV, qu'il est créé, entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (entre la Communauté d'Agglomération et les communes) et déterminer les attributions de compensation des communes membres.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'identifier la nature et le montant des dépenses et des recettes liées aux compétences transférées qui ne sont plus supportées par les communes mais par la Communauté d'Agglomération. Elle intervient soit à l'occasion d'un transfert de charges des communes vers la Communauté d'Agglomération, soit à la suite de l'adhésion d'une commune, soit à la suite du transfert de nouvelles compétences.

La CLECT propose également la fixation des attributions de compensation perçues ou dues par les communes.

Cette commission est composée de délégués issus des Conseils municipaux des communes membres de la CAH, chaque commune devant disposer au minimum d'un représentant.

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau a procédé à la création de cette commission lors de la séance du 10 septembre dernier, et fixé le nombre de délégués à 72 (soit un membre titulaire et un membre suppléant par commune membre).

Il appartient désormais au Conseil Municipal de procéder, en son sein, à la désignation de deux représentants pour siéger au sein de la CLECT.

Il est proposé de désigner :
Monsieur Alain RHEIN comme membre titulaire de la CLECT,
Madame Brigitte BOLLACK comme membre suppléante de la CLECT.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
Vu la délibération du Conseil communautaire de la CAH du 10 septembre 2020 portant création et composition de la CLECT,

- Décide, à la majorité, de ne pas voter au scrutin secret.
- Désigne Monsieur Alain RHEIN comme membre titulaire de la CLECT et Madame Brigitte BOLLACK comme membre suppléante de la CLECT.

Nombre de votants : 10 dont 4 procurations
Monsieur Alain RHEIN proposé en tant que membre de la CLECT ne participe pas au vote.

POUR : 9 dont 3 procurations
Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 dont 1 procuration
Pierre ALEXANDRE

❖ 4. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES : ACQUISITION D'ORDINATEURS, CLIENTS LÉGERS, ÉCRANS, TABLETTES, ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Afin de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par certaines de ses communes membres, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régi les articles L. 2113-6 et suivants du Code de la Commande publique.

Le groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

L'achat groupé vise notamment à obtenir de meilleurs tarifs d'une part, et de mutualiser les achats des différentes entités d'autre part, favorisant ainsi le respect de leurs obligations de mise en concurrence par l'ensemble des membres de la CAH tout en bénéficiant de l'expertise et de l'organisation du coordonnateur.

Le présent groupement est relatif à la passation de marchés ou accords-cadres ayant pour objet l'acquisition d'ordinateurs, clients légers, écrans, tablettes, équipements informatiques.

Sur cette base, en plus de la CAH, les collectivités ou entités suivantes ont exprimé le souhait de rejoindre le groupement de commandes :

- Commune de Bischwiller,
- Commune de Brumath,
- Commune de Donnenheim,
- Commune de Haguenau,
- Commune de Niedermodern,

- Commune de Schweighouse,
- Commune de Olwisheim.

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé au présent rapport. Il y est notamment proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement.

Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

L'objet du groupement portant sur la réalisation de prestations récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier de la consultation mise en œuvre après son adhésion.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet les fournitures et prestations sus-énoncées, les conditions de la constitution et du fonctionnement de groupement ; et décide de signer la convention constitutive du groupement de commandes figurant en annexe,
- **Approuve** le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature des marchés ou accords-cadres dans les conditions susmentionnées,
- **Charge** le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

Nombre de votants : 11 dont 4 procurations

POUR : 11 dont 4 procurations
Pierre ALEXANDRE, Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ 5. COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE HAGUENAU : ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES : MISE EN CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Afin de répondre à un besoin partagé par la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) ainsi que par certaines de ses communes membres, il est proposé de constituer entre ces dernières un groupement de commandes régi les articles L. 2113-6 et suivants du Code de la Commande publique.

Le groupement de commandes a pour objet de coordonner les commandes d'entités juridiques distinctes en vue de la passation d'un ou plusieurs marchés avec un même prestataire.

L'achat groupé vise notamment à obtenir de meilleurs tarifs d'une part, et de mutualiser les achats des différentes entités d'autre part, favorisant ainsi le respect de leurs obligations de mise en concurrence par l'ensemble des membres de la CAH tout en bénéficiant de l'expertise et de l'organisation du coordonnateur.

Le présent groupement est relatif à la passation de marchés ou accords-cadres ayant pour objet la mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Sur cette base, en plus de la CAH, les collectivités ou entités suivantes ont exprimé le souhait de rejoindre le groupement de commandes :

- la Commune de Bernolsheim,
- la Commune de Berstheim,
- la Commune de Bilwisheim,
- la Commune de Bitschhoffen,
- la Commune de Dauendorf,
- la Commune de Donnenheim,
- la Commune de Engwiller,
- la Commune de Haguenau,
- la Commune de Hochstett,
- la Commune de Huttendorf,
- la Commune de Krautwiller,
- la Commune de Kriegsheim,
- la Commune de Mommenheim,
- la Commune de Niedermodern,
- la Commune de Niederschaeffolsheim,
- la Commune de Ohlungen,
- la Commune d'Olwisheim,
- la Commune de Rottelsheim,
- la Commune de Schweighouse sur Moder,
- la Commune de Uhlwiller,
- la Commune de Uhrwiller,
- la Commune de Wahlenheim,
- la Commune de Wintershouse,
- la Commune de Wittersheim.

Ce partenariat suppose que les parties signent une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est annexé au présent rapport. Il y est notamment proposé que la Communauté d'Agglomération de Haguenau assure la fonction de coordonnateur au sein du groupement.

Chacun des membres du groupement assurera ensuite l'exécution matérielle, administrative et financière du marché qui le concerne.

L'objet du groupement portant sur la réalisation de prestations récurrentes, le groupement est constitué pour une durée indéterminée, chaque membre ayant la possibilité de se retirer dans les conditions fixées par la convention. De nouveaux membres pourront y adhérer en vue de bénéficier de la consultation mise en œuvre après son adhésion.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Accepte** en vue de la conclusion de marchés ou accords-cadres ayant pour objet les prestations sus-énoncées, les conditions de la constitution et du fonctionnement de groupement et décide de signer la convention constitutive du groupement de commandes figurant en annexe,
- **Approuve** le lancement d'une ou de consultation(s) au nom dudit groupement visant à la signature des marchés ou accords-cadres dans les conditions susmentionnées,

- **Charge** le Maire de toutes les démarches nécessaires et notamment de la signature de la convention constitutive du groupement de commandes.

Nombre de votants : 11 dont 4 procurations

POUR : 11 dont 4 procurations
Pierre ALEXANDRE, Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ 6. REMPLACEMENT DE L'HYDRANT PAR UN POTEAU D'INCENDIE RUE DES VIGNES

Dans le cadre de l'aménagement de la rue des Vignes par la Communauté d'Agglomération de Haguenau, le SDEA propose de remplacer l'hydrant existant par un poteau d'incendie réglementaire, DN 100 mm, équipé d'une vanne d'isolement. Il sera implanté au même endroit.

Le devis proposé par le SDEA s'élève à 3 100,00 € H.T.
50 % sont pris en charge par le SDEA soit 1 550,00 € H.T.

Après en avoir délibéré

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** de remplacer l'hydrant existant par un poteau d'incendie rue des Vignes
- **Accepte** le devis du SDEA d'un montant de 3 100,00 € H.T.
- **Participe** à hauteur de 50 % du devis et prend en charge la somme restant à payer par la commune soit 1 550,00 € H.T.
- **Impute** la dépense en investissement à l'article 2156 du Budget Primitif 2020.

Nombre de votants : 11 dont 4 procurations

POUR : 10 dont 3 procurations
Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 dont 1 procuration
Pierre ALEXANDRE

❖ 7. DEMANDE DE MINORATION DE LOYER

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'une nouvelle demande de Madame Hanna KISTLER, locataire de l'appartement 2 place des Tilleuls à Olwisheim, est parvenue en mairie.
En raison des travaux effectués dans l'ancienne école, Madame Hanna KISTLER se plaint de nuisances sonores, olfactives, de tremblements des murs et plusieurs autres gênes.
Elle sollicite le Conseil Municipal de revoir le montant du loyer à la baisse en dédommagement de la fréquence et de la nature des nuisances supportées tout au long des travaux.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Décide de réduire le montant du loyer hors charges de 15% sur les mois concernés par les nuisances les plus importantes, soit 6 mois, janvier, février, juin, juillet, septembre et octobre 2020.
  Le loyer mensuel hors charges pour les 6 mois concernés est de 571,02 € (cinq cent soixante et onze euros et 2 centimes).

Nombre de votants : 11 dont 4 procurations

POUR : 11 dont 4 procurations
Pierre ALEXANDRE, Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

❖ 8. DEMANDE DE SUBVENTION

1) Le 1er septembre 2020, Monsieur Daniel BELLETIER, Président Départemental de l'Association Les Restaurants du Cœur a adressé une demande de subvention.

Il est proposé le délibéré suivant,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** de ne pas accorder de subvention à l'Association Les Restaurants du Cœur

Nombre de votants : 11 dont 4 procurations

POUR : 9 dont 3 procurations
Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 2 dont 1 procuration
Pierre ALEXANDRE, Frédérique GRANDJEAN

❖ 9. FÊTE DES AÎNÉS 2021

En raison de la pandémie de COVID 19, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le maintien ou l'annulation de cette rencontre.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Décide** de maintenir la fête des Aînés de l'année 2021 mais de l'organiser au courant du printemps si les circonstances le permettent.

La commission animation se charge de proposer dans les plus brefs délais un présent à remettre aux aînés pour les fêtes de fin d'année.

Nombre de votants : 11 dont 4 procurations

POUR : 10 dont 3 procurations
Evelyne DA SILVA, Martine GITZ, Frédérique GRANDJEAN, Patrick GRETZER, Laurent HUSSER, Jean-Marie JACOB, Jean-Claude MICHEL, Alain RHEIN, Hubert SCHNELLER, Jacques WAHL.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 dont 1 procuration
Pierre ALEXANDRE

❖ 10. DIVERS

Urbanisme:

Demande de Permis de Construire de Monsieur Léo ZIMMER et Madame Sarah WECKEL
Demande de Permis de Construire de Monsieur et Madame BIEBER-EHRHART/MUHL

Commissions :

- Mobilités : elle s'est déjà réunie une fois pour préparer une commission mobilité de la CAH. Un rendez-vous sera pris avec la commune d'Eckwersheim pour discuter d'un projet de piste cyclable entre les deux communes.
- Aménagement des espaces publics : une première réunion s'est tenue. Une réflexion va être lancée sur l'aménagement de la rue des Jardins ainsi que sur les autres voiries.

Éclairage dans les rues secondaires du village

L'entreprise d'électricité qui intervient sur le bâtiment de l'ancienne école a débranché un câble qui est à l'origine de ces problèmes. Un branchement provisoire va être fait.

Rue des Vignes

Les travaux démarreront le 21 octobre prochain.

Le Maire lève la séance à 21 heures 55.